

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 03/01/17
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 15/01/17
Affichage le : 06/02/17
Transmission préfecture le : 06/02/17
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20170127-lmc196385-DE-1-1
Du : 06/02/17
Délibération exécutoire le : 06/02/17

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 27 janvier 2017

POLITIQUE B07 RSA ET INSERTION**AVENANT 2017 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT G.I.P. "ACTIVITY"**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

Vu la délibération du Conseil général du 18 décembre 2014 portant création d'un groupement d'intérêt public (GIP) agence départementale d'insertion des Yvelines et adhésion du Département,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015110-0001 du 20 avril 2015 portant approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « agence départementale d'insertion des Yvelines »

Vu la délibération du Conseil départemental du 22 janvier 2016 portant approbation du Programme Départemental d'Insertion 2016-2017, du Pacte Territorial d'Insertion 2016-2017 et de la convention de partenariat agence d'insertion des Yvelines,

Sur le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Sa Commission Emploi, Affaires sanitaires, familiales et sociales entendue,

Sa Commission des Finances, des Affaires européennes et générales consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve l'avenant 2017 à la convention partenariale intervenue entre le département des Yvelines et le GIP Activity', agence d'insertion des Yvelines, tel qu'annexé à la présente délibération.

Autorise le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ce document.

Fixe la participation financière du Département au GIP Activity' au titre de l'année 2017 à 8,1 M€ dont 7,7 M€ en fonctionnement en 0,4 M€ en investissement.

Dit que les participations seront imputées sur le chapitre 204, article 2041782 et sur le chapitre 65, article 65737 du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 27 janvier 2017

AVENANT 2017 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT G.I.P. "ACTIVITY"

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Karl Olive

Votent POUR (39) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (3) : Jean-Michel Fourgous, Marie-Célie Guillaume, Alexandre Joly.